ENTENTE RELATIVE À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS NATIONALES DE LA CONVENTON COLLECTIVE

INTERVENUE ENTRE

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

ET

LA FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC-FIQ

JANVIER 2017

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Les dispositions nationales de la convention collective entrée en vigueur le 10 juillet 2016 et liant,

d'une part,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

et, d'autre part,

LA FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC-FIQ

sont modifiées de la façon suivante :

1. **Les médecins-arbitres suivants sont retirés du sous-alinéa 3 a) du paragraphe 23.27 :**

   Physiatrie pour le secteur Ouest :

   - Morand, Marcel, Laval

   Orthopédie pour le secteur Ouest :

   - Beauchamps, Marc, Montréal
   - Lamarre, Claude, Montréal

   Psychiatrie pour le secteur Est :

   - Laplante, Bruno, Québec

2. **Le nom du médecin-arbitre Charles Gauthier, psychiatre pour le secteur Ouest, est modifié à la liste du sous-alinéa 3 a) du paragraphe 23.27 pour le suivant :**

   - Gauthier, Serge

3. **La ville du médecin-arbitre Sylvain Gagnon, orthopédiste pour le secteur Ouest, est modifiée à la liste du sous-alinéa 3 a) du paragraphe 23.27 pour la suivante :**

   - Montréal

4. **La ville et le secteur géographique pour le médecin-arbitre Pierre Beaumont, orthopédiste pour le secteur Ouest, sont modifiés à la liste du sous-alinéa 3 a) du paragraphe 23.27 pour les suivants :**

   - **Secteur Est**

     Beaumont, Pierre, Rivière-du-Loup

5. **La liste du sous-alinéa 3 a) du paragraphe 23.27 pour la section physiatrie, secteur Ouest, est modifiée pour y ajouter :**

   - **Secteur Ouest**

     Lavoie, Suzanne, Montréal

6. **L'ajout de « et infirmière praticienne spécialisée » à la suite d' « infirmière clinicienne », à l'article 2 de la lettre d'entente no 23.**

La présente entente entre en vigueur le quatorzième jour suivant sa date de signature.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ, LE 26 jour de janvier 2017.

LA FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC-FIQ

Daniel Gilbert

Daniel David

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Josée Doyon

Ingrid Tremblay